



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 83/23 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION SITUEE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET D'UNE SALLE DE REUNION SITUEE EN MAIRIE A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu la demande de la Présidente de l'association les Zouzous,

APPROUVE la convention de mise à disposition 2023/2024, des salles suivantes :

- du 4 septembre 2023 au 31 octobre 2023 et du 1^{er} mai 2024 au 28 juin 2024 - Salle de réunion située à la Maison des Associations, cours Foch,
- du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024 : Salle du 2^{ème} étage située en Mairie,

tous les mardis de 9h30 à 16h30.

DIT que la présente convention est conclue du 4 Septembre 2023 au 28 juin 2024.

DIT que l'occupation est consentie au prix de 180 € par mois.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 26 septembre 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS